



Feu vert à la création du «super-gendarme» des marchés financiers suisses

Surveillance Le Conseil des Etats a approuvé jeudi à l'unanimité le regroupement de la Commission fédérale des banques, de l'Office fédéral des assurances privées et de l'Autorité de contrôle en matière de blanchiment d'argent

Daniel Eskenazi, Berne

Le Conseil des Etats a suivi le National. Il a adopté jeudi à Berne la nouvelle loi sur la surveillance des marchés financiers, issue d'un projet qui a germé en 1998 avant d'aboutir sur le bureau du conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz six années plus tard.

L'aval du Conseil des Etats permettra de regrouper sous un même toit en 2009 la Commission fédérale des banques, l'Office fédéral des assurances privées et l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment. Cette opération vise notamment à renforcer le contrôle des marchés financiers devenus plus complexes. La nouvelle entité se nommera Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, en abrégé Finma.

«Cette autorité de surveillance aura une tâche importante à remplir pour la place financière suisse. Cette dernière est très significative du point de vue de son volume,

puisqu'elle gère 4500 milliards de francs», a souligné le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz.

Pour éviter les querelles politiques, la Finma, qui siègera à Berne, sera indépendante du point de vue institutionnel, opérationnel et financier. Cependant, un conseil d'administration établira la stratégie qui sera elle-même soumise au Conseil fédéral.

SWX reste indépendante

Les parlementaires ont également approuvé les modifications de la loi sur les bourses, suite aux affaires Unaxis, Saurer et Sulzer. Pour mémoire, des investisseurs avaient acquis massivement des options en cash (sans obligation d'annonce) dans le plus grand secret. L'abaissement du devoir d'annonce des participations dans une entreprise de 5% à 3% a été accepté à l'unanimité. «Cette mesure devrait entrer en vigueur dès le 1er novembre», précise

Hannes Germann, président de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

En revanche, le Conseil national devra rediscuter des sanctions prévues en cas de violation du devoir d'annonce. «Certains parlementaires ont émis des réserves concernant une suspension des droits de vote de cinq ans, une période jugée trop longue», dit Hannes Germann.

De son côté, la bourse suisse gardera le même rôle qu'actuellement. «Nous surveillerons la publicité événementielle, la gouvernance d'entreprise et les transactions des managers et des membres des conseils d'administration. Nous avons la conviction que ces domaines resteront de notre compétence. Quant à la nouvelle autorité, elle surveillera les bourses suisses, tout comme la Commission fédérale des banques le fait actuellement», souligne Werner Vogt, porte-parole de SWX.

Entre crédibilité et efficacité

Commentaire

La place financière helvétique, numéro un mondial de la gestion de fortune, finit par disposer d'une autorité de surveillance capable de défendre sa crédibilité.

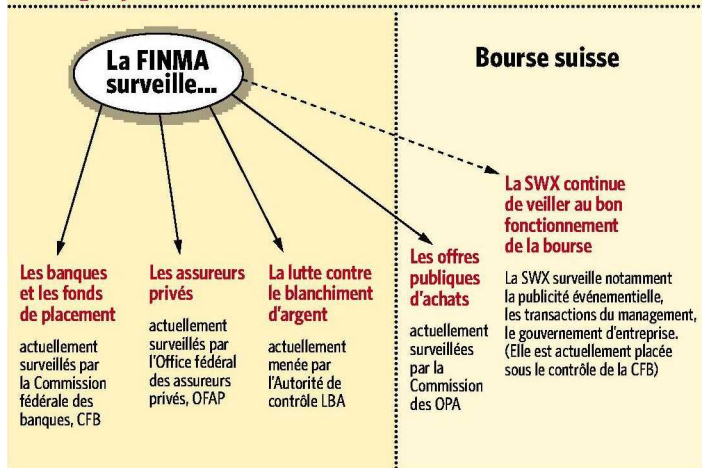
Il était temps. Il aura fallu près de dix ans aux autorités politiques pour y parvenir! Et encore, ce «super-gendarme» de la finance reste imparfait. Il laisse de côté les caisses de pension, dans lesquelles les Suisses investissent pourtant plus d'argent que dans les fonds de placement.

Néanmoins, la Finma arrive à point nommé pour redorer une

image de la finance écornée par les opérations douteuses de la Banque cantonale de Zurich.

Reste un danger: l'excès de transparence. L'abaissement du seuil à partir duquel l'actionnaire d'une société cotée doit s'annoncer au grand public va engendrer une pluie de communiqués inutiles. Le législateur a voulu éviter que des entreprises ne soient prises d'assaut de façon masquée. Mais il a négligé la réalité du marché, faite aussi d'opérations financières sans lendemain. **Frédéric Lelièvre**

De larges pouvoirs



SOURCE: LT

SR